

16 - Festival de cinéma HORS-CLICHÉS (26, 27, 28 février 2015) - Association «La Malle des Indes»

Mme GERDIL-DJAOUAT, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur :

I - Contexte

Le festival de cinéma HORS-CLICHÉS a pour vocation de présenter au grand public des films de fiction et documentaires, longs et courts métrages, émanant des cultures LGBT (Lesbienne Gay Bi Trans), dites aussi cultures queers. Durant trois jours, il propose également des occasions de rencontres et de débats sur ces thèmes dans trois lieux culturels de la ville : le FJT «Les Oiseaux», le cinéma Victor Hugo et le Petit Kursaal. Il s'inscrit dans une volonté de lutte contre les discriminations et les idées reçues en faisant connaître au grand public les cultures queers dans une perspective d'éducation populaire.

Celui-ci est porté par l'association «La Malle des Indes» créée en 1998 pour soutenir la réalisation et la diffusion de la pièce «Le songe d'une nuit d'été» présentée en 1999 dans le cadre du festival de Besançon «Rencontres-Jeunes-Créations». Suite à une mise en sommeil, l'association reprend ses activités pour porter le projet du festival HORS-CLICHÉS.

La Ville est sollicitée à hauteur de 2 000 €. D'autres partenaires le sont également : DRAC (1 000 €), DRDFE (Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes) (300 €), Région de Franche-Comté (1 500 €), Département du Doubs (500 €), pour un budget total de 6 600 € hors contributions volontaires.

II - Déroulement du festival

Jeudi 26 février 2015, en partenariat avec le FJT Les Oiseaux en soirée :

- Pot de lancement du festival
- Projection du documentaire «La révolution du désir», d'Alessandro Avellis, suivi d'un débat.

Vendredi 27 février 2015, en partenariat avec le cinéma Victor-Hugo :

- Projection de «Qui a peur de Vagina Wolf ?» long-métrage d'Ana Margarita Albelo, comédie, suivie d'une présentation de l'équipe organisatrice et ses intentions
- Projection de courts-métrages amateurs et alternatifs (à confirmer).

Samedi 28 février 2015, en partenariat avec la Ville de Besançon au petit Kursaal :

- **14 h** : Projection de 2 courts-métrages («Le baiser de la lune» et «Elle») à destination du jeune public, suivis d'un atelier enfants avec 2 intervenantes salle Collard
- **15 h - 16 h 30** : Conférence de Didier Roth-Bettoni : «Les méchants et méchantes gays et lesbiennes au cinéma»
- **16 h - 17 h** : Dédicaces de l'auteur salle Collard + expositions, stands, buvette
- **17 h** : Projection du documentaire Diagnosing Difference suivi d'un débat avec un-e intervenante de la communauté trans
- **18 h 45 - 20 h** : Buvette / repas
- **20 h** : Projection de week-end long métrage de fiction récent
- **21 h 35 - 22 h** : Buvette / repas
- **22 h** : Séance de rattrapage : projection d'un film récent qui n'est pas passé dans le réseau commercial de Besançon ou qui n'y est pas resté longtemps OU projection du film «Pride».

Il est proposé d'accorder une subvention de 800 € à l'association «La Malle des Indes» dans le cadre de ce projet.

En cas d'accord, la somme de 800 € sera prélevée sur la ligne de crédit 65.020/6574.007029 CS 10068 de la Mission Lutte contre les Discriminations.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention de 800 € à l'association «La Malle des Indes» pour l'organisation du festival de cinéma HORS-CLICHÉS.

«M. Pascal BONNET : Je suis un peu surpris et ce n'est pas spécifique à ce point-là de voir parfois des dossiers Culture qui apparaissent dans d'autres délégations et je pense que cela nuit un peu à la lisibilité globale de la politique culturelle et d'autre part je suis...

M. LE MAIRE : La culture c'est universel !

M. Pascal BONNET : ...je sais bien, je n'en doute pas mais c'est bien que l'on puisse avoir une vision globale d'une politique municipale. D'autre part, sur le fond je suis un peu perplexe devant la façon dont le document est présenté, j'ai très souvent soutenu les politiques en matière de lutte contre la discrimination portée par Mme la Conseillère Municipale Déléguée mais là, et je pense que l'on est plusieurs dans mon groupe à ne pas pouvoir voter cette délibération telle qu'elle est présentée, il y a une volonté de lutte contre les discriminations qui s'appuie sur une notion de culture dite «Queers LGBT» qui témoigne plutôt d'une politique communautariste qui ne correspond peut-être pas à la volonté de la population dans son ensemble et en particulier la population susceptible d'être discriminée. J'entends des gens qui veulent plus le droit à l'indifférence et la tranquillité que le choix de valoriser un lobby. Donc je ne vois pas en quoi cela peut contribuer à lutter contre les discriminations et à une perspective d'éducation populaire. Je l'aurais plus vu dans une dynamique culturelle choisie manifestement dans un contexte plutôt communautariste que dans une politique de prévention et de lutte contre la discrimination, j'avoue que je ne comprends pas bien.

M. LE MAIRE : Fanny tu veux dire quelque chose ? Court alors.

Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT : Oui je veux répondre à Pascal BONNET même si ça va l'étonner mais je partage son avis en tout cas sur le premier point et j'aimerais aussi qu'à l'avenir ce genre de dossier soit plutôt présenté par la Culture, voire même l'Education. Ça voudra dire qu'on aura fait un pas supplémentaire en reconnaissant certaines formes de cinéma qui peuvent être issues de toutes les sensibilités. Pour l'heure, ce n'est pas la réponse que je souhaite vous apporter sur le contenu des diffusions et sur le fait, d'après ce que je comprends de vos propos, qu'on serait plutôt en train de procéder à une sorte de communautarisme gay, lesbien, etc. en accompagnant ce genre de festival. Au contraire, je pense que cela permet de diffuser des oeuvres qui ne sont pas forcément diffusées ni au grand public ni dans les écoles par exemple et ça nous permet de les accompagner. Pour la petite histoire, le film «Le baiser de la lune» qui sera diffusé aux jeunes publics ou autres qui souhaitent voir ce film puisque l'on parle beaucoup de liberté en ce moment, que pour la petite histoire le film «Le baiser de la lune» a été recommandé par un rapport de l'IGAS, interdit de diffusion dans les écoles par le Ministre Luc CHATEL alors que les enseignants déplorent le fait de ne pas pouvoir parler de sexualité ou de relation amoureuse aux enfants car ils n'ont pas de support. Malheureusement ce film a été interdit, après deux ans de polémique il a pu être diffusé dans les écoles, donc voilà chacun sera libre de pouvoir aller le voir.

M. LE MAIRE : Chacun ira s'il le souhaite. Par contre, je ne suis pas totalement d'accord avec Mme la Conseillère Municipale Déléguée sur le premier point parce que je pense que la culture, ce n'est pas uniquement la délégation culture, on doit la retrouver dans d'autres délégations, politique de la ville et autres et l'intérêt c'est que ce ne soit pas justement limité à la délégation culturelle mais qu'il y ait une transversalité. Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Ceux qui s'abstiennent ? 14».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (1 contre) de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (14 abstentions), décide de se prononcer favorablement sur l'attribution de la subvention proposée.

Récépissé préfectoral du 23 janvier 2015.